MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 30 décembre 2010 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie NOR: ETSR1031202A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu la loi nº 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie,

Arrêtent:

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Basse-Normandie :

- 1. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées :
- a) Au titre du a (4°) de l'article D. 1432-15-1 :
- M. Jean-Marc DUJARDIN, titulaire, en remplacement de M. Pierre SINTES;

Mme Annick DUBOIS, suppléante, en remplacement de Mme Maryse TURGIS;

- b) Au titre du b (4°) de l'article D. 1432-15-1 :
- M. Jean-Marc BRIEN, titulaire, en remplacement de Mme Geneviève LAJOYE;
- c) Au titre du c (4°) de l'article D. 1432-15-1 :
- M. Georges DUCHEMIN, titulaire, en remplacement de M. Pierre LEMOINE.

Article 2

Au c du (2°) de l'article 1er de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du c (2°) de l'article D. 1432-15-I), la nomination de Mme Marie-Claire QUESNEL est abrogée.

Au *b* du (4) de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du *b* (4°) de l'article D. 1432-15-I), la nomination de M. SEJALON est abrogée.

Au c du (4) de l'article 1er de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du b (4°) de l'article D. 1432-15-I), la nomination de M. Marcel LETASSEY est abrogée.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 30 décembre 2010.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, XAVIER BERTRAND

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot-Narquin